

Structure de garde pour les enfants des députées et députés

Le Département de la justice, de la sécurité et des finances communique :

Les députées et députés qui ont charge de famille pourront désormais placer gratuitement leurs enfants durant les sessions du Grand Conseil. C'est la décision prise par le comité de l'association Tic-Tac qui gère la crèche du même nom, créée par l'Etat de Neuchâtel en partenariat notamment avec la Banque Cantonale Neuchâteloise et Hildenbrand SA. Cette offre d'accueil est destinée aux enfants des députés, âgés de six mois à six ans, lors des sessions du Grand Conseil.

Pour rappel, la crèche compte deux sites, l'un à Neuchâtel, rue St-Nicolas 10, et l'autre à La Chaux-de-Fonds, rue du Crêt 2. Elle fermera les mardis de session exceptionnellement à 18h30 à Neuchâtel, et à 19h00 à La Chaux-de-Fonds, pour permettre aux parents députés de reprendre à temps leurs enfants. Le coût de la prestation sera entièrement pris en charge par l'Etat.

Les élues et élus du Grand Conseil ont été personnellement informés de cette nouveauté pour la législature à venir. Ils et elles devront simplement annoncer la présence de leur(s) enfant(s) une semaine à l'avance.

Le Conseil d'Etat a souhaité, par cette mesure, permettre une meilleure conciliation entre la vie familiale, l'activité professionnelle et le mandat public, dans le but d'encourager davantage de femmes, mères de jeunes enfants, à se lancer en politique et à y rester.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

**Nicole Baur, cheffe de l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE),
tél. 079 735 02 15**

Neuchâtel, le 18 mai 2009